

Voici quelques éléments à ajouter au dépôt du mémoire du Comité de Recherche et d'Intervention Environnementale, le 9 avril à La Pocatière en soirée.

À la question sur le 200%, voici la référence: PROD 8 Bas-St-Laurent page

2. Document déposé par la Fédération des producteurs de porcs eux-mêmes.

À l'affirmation que nous faisons quant à « l'unanimité d'un bout à l'autre

du Québec »page 9 et 10 du mémoire : nous acceptons de nuancer et d'affirmer «Quand va t-on tenir compte de l'opinion populaire de la très grande majorité d'un bout à l'autre du Québec ».

Quant à la rectification demandé par la Fédération des producteurs de porcs, à la page 4 concernant le 1% de matière organique, nous avons identifié le rang 2 de l'Isle-Verte et nous référons aux sols sablonneux à l'Est de Rivière-du-Loup du deuxième élinéa de la page 4.

Écologiquement vôtre,

Le CRIE par Gaëtan Malenfant